

REUNION DU 30 JUIN 2017

Le vendredi trente juin de l'an deux mil dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERY Michel, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes **SERY** Michel, **LEGRAS** Magalie, **QUAISSE** Gilles, **GUEVILLE** Alexandra, **MOREAU** Sylvie, **AUDRAN** Cédric, **HAVARD** Joachim, **SCHMIDT** Maxime, **LAVICE** Jean-Pascal, **MICHEL** Delphine formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSEE : **FILOQUE** Sophie donne pouvoir à Magalie LEGRAS.

Secrétaire de séance : Magalie LEGRAS

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

CREATION POSTES ADJOINT TECHNIQUE

DEL 019/2017 --- DEL 020/2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les contrats des agents technique de la commune arrivent tous deux à échéance, pour le premier au 10/07/2017 et le second au 01/08/2017.

Il est proposé au conseil municipal de créer deux postes d'adjoint technique afin de pouvoir titulariser les agents.

Le premier poste aura pour fonction l'entretien des bâtiments et des espaces verts. Le second la gestion de la salle André Canu ainsi que l'entretien des locaux communaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la création d'un poste d'adjoint technique permanent pour une durée de 35/35^{ème} et un second poste d'adjoint technique permanent pour une durée de 11/35^{ème}.

ALLOCATIONS VOYAGES SCOLAIRES

DEL 021/2017

Monsieur le Maire propose de reconduire pour cette année l'allocation de voyage scolaire. Celle-ci est versée pour un montant de 50€/enfant. Les critères d'attributions sont les suivants et restent inchangés : le voyage doit être effectué par un élève scolarisé au collège ou lycée, une seule allocation par enfant et par an ne peut être versée, le voyage doit être de deux nuitées minimum.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le versement des allocations scolaires avec les critères mentionnés ci-dessus. Celles-ci seront versées sur demande des familles avec présentation d'un justificatif.

Le conseil municipal rappelle aux familles que les justificatifs doivent être déposés avant le 20 juillet.

BOURSES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le dispositif de bourses scolaires versées annuellement par la commune. Une aide d'un montant de 35€ est versée à chaque enfant scolarisé du collège jusqu'à 20 ans. Il est présenté la liste des enfants scolarisés du collège à 20 ans pour l'année 2016/2017 :

ACHER *	1	LEBRAS *	1
AVENEL *	2	LEROUX	1
BLONDEL	1	LEGRAS	2
DUMONTIER	1	LENORMAND	1

FILOQUE	1	MICHEL	2
GREFF	2	MOREAU	1
GUILLET	2	NEVEU *	2
KONG	2	NIEL *	1
LAVICE	1	PLANTEGENEST	1
LAMURE	2	TOTAL	26
LANGLOIS	1		

Un justificatif de scolarité sera demandé pour les enfants ayant quitté le lycée.

NOEL COMMUNAL *DEL 023/2017*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le souhait émis concernant la consultation d'une centrale d'achat pour les jouets de Noël.

Madame GUEVILLE et LEGRAS se sont chargées de récolter diverses informations et les tarifs ont été comparés par rapport aux achats habituels.

Après comparaison il s'avère que les commandes de jouets par centrale d'achat sont plus bénéfiques car elles permettent aux enfants de bénéficier d'un jouet auquel il n'aurait pas accès habituellement, les tarifs étant inférieurs. De plus, le choix paraît plus large pour les enfants plus grand qui se plaignaient du manque de choix dans la catalogue Maxitoys.

L'entreprise Deneuter est sélectionnée, sa possibilité de choisir par code couleur paraît plus clair et plus simple pour les familles.

Le conseil municipal choisit d'attribuer un cadeau de 25€/enfant pour tous les enfants de la naissance au CM2.

Les renseignements seront pris afin de pouvoir commander au plus vite.

Un catalogue par famille sera distribué afin qu'elle puisse faire leur choix rapidement dans les délais impartis. Le conseil municipal précise qu'au vu du changement de fonctionnement, aucun rappel ne sera fait, les familles se devront de répondre absolument avant la date butoir.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCCA *DEL 024/2017*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les statuts modifiés de la communauté de communes de la Côte d'Albatre suite à l'intégration de nombreuses communes au 01/01/2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la modification des statuts de la CCCA.

SUBVENTION CCAS

Suite au vote du budget le Trésor Public souhaite obtenir une délibération pour le versement de la subvention au CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le versement d'une subvention de 3000€ au CCAS.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Fête des parents : La manifestation fût réussie, de nombreux parents étaient présents. Il sera précisé l'année prochaine que même les parents n'ayant plus d'enfants à charge sont les bienvenus. En effet, plusieurs parents ne pensaient pas être destinataires de la manifestation.
- Terrain à vendre : Plusieurs habitants ont pris des renseignements pour l'achat éventuel de l'herbage situé rue de la fosse clochon. Il a été répondu de transmettre à la mairie une proposition d'achat cacheté qui sera ouverte en réunion de conseil municipal. A ce jour aucune offre n'est parvenue.

- Transports scolaires : La CCCA laisse à la charge des familles 15€ pour les transports scolaires des primaires.
- Bureau de vote : Un remerciement particulier est adressé aux habitants ayant bien voulu tenir le bureau de vote à savoir : Mme Collilieux, Mme Sourdon, Mme Sery, M. Chasset, M. Fleury M., M Avenel P.
- Livre : De généreux donateurs de la commune ont achetés pour la municipalité 2 livres d'archives de Ces livres évoquent la commune d'Ancourteville mais aussi les communes alentours. Ils sont consultables en mairie par qui le souhaite.
- Tracteur : Le tracteur communal est arrivé depuis le mois de juin.
- Club loisirs Héricourt en Caux : La commune a été sollicitée pour accueillir la marche nocturne du club de loisir d'Héricourt organisée à l'occasion du téléthon. Un arrêt sera fait pas la salle André Canu.
- Vitesse : Les vitesses excessives du mont Hélin ont été signalées à M. Le Maire. La pose d'un radar pédagogique sera étudiée.
- Paroisse : L'abbé Masset a adressé un courrier à la municipalité pour son départ de la paroisse d'Yvetot. Le père Bréant prend sa succession.
- Noël : Le conseil municipal est consulté par le CCAS pour le choix du spectacle de Noël. un spectacle de magie est choisi.
- SIVOS : Une subvention parlementaire de 10 000€ a été attribuée pour la construction de l'école à Beuzeville.
- Lettre anonyme : Une lettre anonyme a été reçue en mairie dénonçant des règles de sécurité routière. Celle-ci a été adressée à la gendarmerie.
- Rythmes scolaires : Le SIVOS ainsi que la CCCA et le conseil d'école ont voté favorablement pour le passage à 4 jours.
- Poulou'Caux : L'association sera conviées à la réunion de location de la salle des fêtes.

La séance est levée à 20h10